L'ENGAGEMENT DE LA VILLE D'ANGERS POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

La Ville d'Angers s'est engagée de manière précurseur dans une démarche de développement durable qui vise à concilier le dynamisme économique, la qualité de vie, la protection de l'environnement et l'attractivité du territoire. Après la signature de certains engagements internationaux et nationaux (charte d'Aalborg et charte pour l'écologie urbaine), elle créé dès 1999 une mission développement durable et met en œuvre son premier Agenda 21, dans le cadre du projet « Angers, ville durable », en partenariat avec l'ADEME. Suivront trois autres plans d'actions jusqu'en 2010 ainsi que la diffusion du développement durable à l'échelle de l'agglomération grâce à l'adoption d'un Agenda 21 par Angers Loire Métropole en 2006.
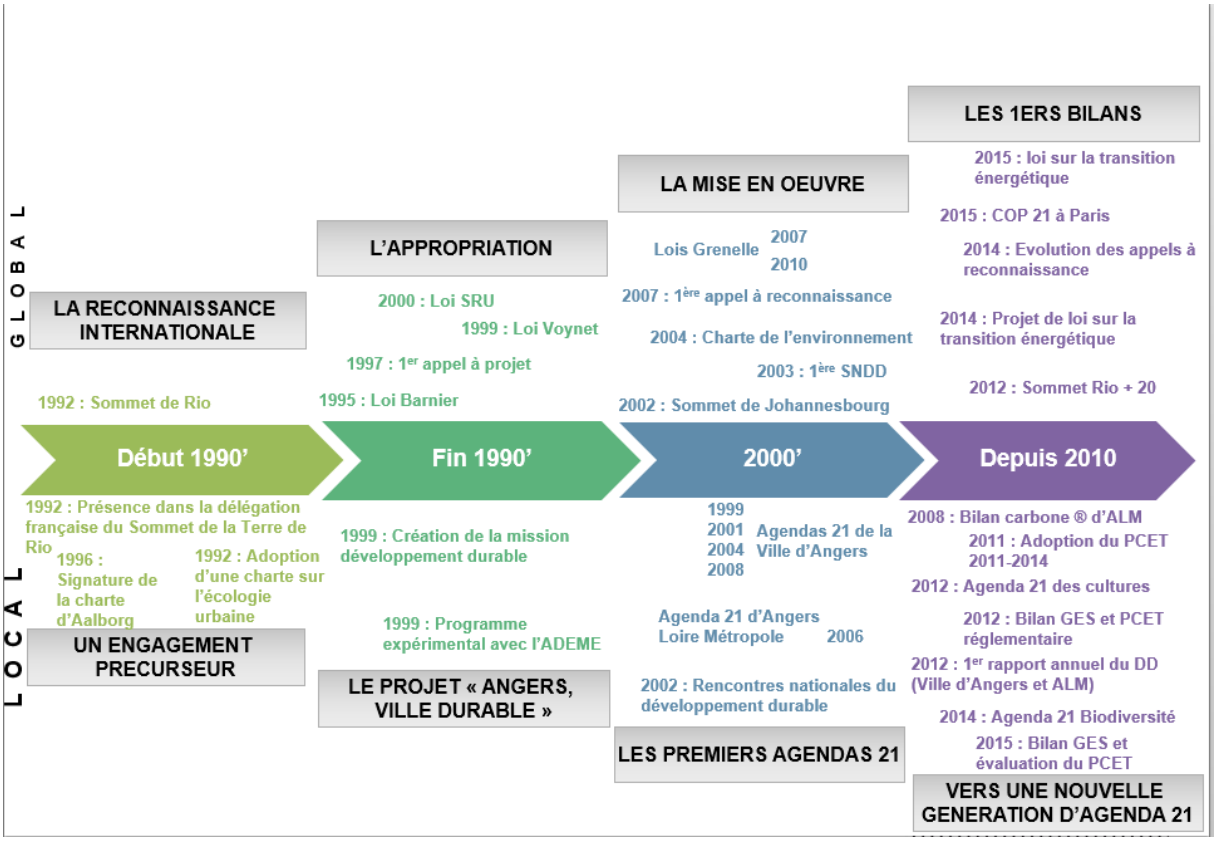
Depuis 2010, la Ville d'Angers a adopté deux projets structurants élaborés à l'échelle d'Angers Loire Métropole : le Plan Climat Energie Territorial (adopté en octobre 2011) et l'Agenda 21 Biodiversité (adopté en janvier 2014). Elle a également initié en 2008 et mis en œuvre en 2012 son Agenda 21 des cultures, projet innovant qui cherche à renouveler les politiques culturelles locales au regard des mutations de notre société, et qui place la culture au cœur des enjeux de développement durable.